

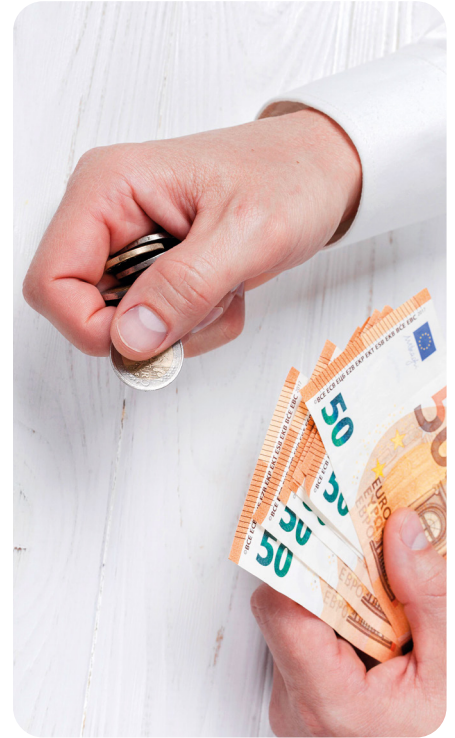


SNCF RÉSEAU INTÉRESSEMENT

LE MONTANT BRUT EN 2023

650 €

La revendication de l'UNSA a été en partie entendue pour une juste rétribution des efforts des salariés de SNCF Réseau au titre de l'intéressement. [Explications.](#)



L'ANNÉE DERNIÈRE

Pour rappel, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu que l'entreprise renégocie l'accord sur l'intéressement en insistant sur la nécessité de porter davantage de reconnaissance au travail des salariés de Réseau. Grâce à la signature de cet avenant par l'UNSA-Ferroviaire, le montant de l'intéressement 2023 a augmenté significativement. En 2022, sans le doublement obtenu par l'UNSA-Ferroviaire, les salariés n'auraient perçu que 271,70 €.

CETTE ANNÉE

Même si le montant de l'intéressement est le plus haut depuis que l'accord est en place sur la SA Réseau, il est quand même péjoré par les contraintes budgétaires imposées à la SA.

QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

Les objectifs resteront-ils atteignables ? Vos représentants UNSA-Ferroviaire restent attentifs à ce que les agents de Réseau ne soient pas les laissés pour compte du GPU sur ce sujet. ...

POUR L'UNSA, LE MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT DE CETTE ANNÉE NE PALLIE PAS TOUS LES EFFETS DE L'INFLATION ET N'OBÈRE PAS UNE ACTION PLUS VOLONTARISTE SUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES.

LE CALCUL PORTE SUR L'ATTEINTE DE TROIS OBJECTIFS

- #1 Les résultats économiques** (niveaux du CFL¹ et d'EBITDA²).
- #2 La performance industrielle** (taux d'irrégularité cause Réseau et la réactivité HRE).
- #3 La performance sociale** à travers la QVT³ (taux de participation au baromètre C'est à vous).



FOCUS SUR LES CRITÈRES PERMETTANT LE CALCUL

PERFORMANCE SOCIALE

- Qualité de vie au travail – taux de participation à la démarche
C'est à vous : **atteint.**

PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- Disponibilité et qualité du réseau – taux d'irrégularité cause Réseau + HRE : **atteint.**

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- CFL : **atteint.**
- EBITDA : **non atteint.**



LES 650 € BRUT SONT VERSÉS POUR UNE ANNÉE COMPLÈTE. POUR LES AGENTS N'AYANT TRAVAILLÉ QU'UNE PARTIE DE L'ANNÉE, LE CALCUL SE FERA AU PRORATA DU TEMPS PASSÉ EN ENTREPRISE.

LES DATES CLÉS À NE PAS MANQUER

4 AVRIL

- Remise en poste des bulletins pour les agents ayant opté pour la formule papier.

6 AVRIL

- Ouverture de la campagne d'interrogation en ligne.

24 AVRIL

- Date maximale de réception des bulletins papier, de clôture des bulletins électroniques et de réponse (choix de l'agent) en ligne.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Nous vous rappelons que chaque salarié SNCF éligible à l'intéressement peut choisir entre trois options.

#1 Le versement automatique et par défaut sur le plan d'épargne Groupe SNCF (fonds Horizon solidaire), défiscalisé et avec abondement de l'entreprise (30 % pour un versement annuel inférieur à 500 € puis 20 % entre 500 € et 1 000 €) au mois de mai 2023.

#2 Le versement direct sur le salaire de mai 2023 à la demande du salarié, dans ce cas fiscalisé.

#3 La combinaison des deux solutions, en plaçant une partie sur le PEG et en percevant l'autre partie sur la paie de mai 2023.



À DÉFAUT DE RÉPONSE DE VOTRE PART, L'INTÉRESSEMENT SERA AUTOMATIQUEMENT PLACÉ SUR LE PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE, SANS POSSIBILITÉ DE RÉTRACTATION.

EN DÉTAIL

- En plaçant 650 € brut (586,95 € net) sur le plan d'épargne groupe (PEG), vous bénéficierez de 151,15 € net d'abondement, soit 738,10 € net au total.
- Il est à noter que l'intéressement placé sur le PEG n'est pas soumis à l'impôt.
- En revanche, si vous décidez de toucher cette somme sur la paie de mai, les 650 € brut seront soumis aux cotisations sociales et à l'impôt.

¹ Montant de trésorerie générée ou consommée (opérations économiques, exploitation et investissements).

² Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissements.

³ Qualité de vie au travail.